

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2022-088**

L'an deux mil vingt-deux le treize du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil à la Mairie d'Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**22 présents + 5 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**5 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

**Excusés :** Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Fabrice DURAND, Sébastien FAURE, Monique NOLOT, Frédéric PARTHENAY

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 06 décembre

## **COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE**

### **Fusion des budgets de zones en un seul budget de zones**

- CONSIDERANT que la CCAVT anticipe l'obligation posée par la M57 de regroupement des opérations d'aménagement ;
- CONSIDERANT qu'il convient de créer un budget annexe de zones, unique, qui répondra aux exigences réglementaires ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De créer un budget annexe « Zones artisanales de la CCAVT » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui regroupera les écritures budgétaires ou non-budgétaires de l'ensemble des zones communautaires ;
- De supprimer au 31 décembre 2022, les budgets annexes suivants : « 40204 – Auralis 1 », « 40205 – Auralis 2 », « 40202 – La Pointe du Renard » et « 40211 – ZA Le Grand Tillais »

- Que les écritures de ces budgets supprimés, soient reprises au sein du nouveau budget annexe « Zones artisanales de la CCAVT »
- Que le budget annexe « Zones artisanales de la CCAVT » soit soumis de droit au régime de la TVA
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à engager les démarches administratives et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

A Airvault, le 13 décembre 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221220-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 20-12-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48